

C. C. WEPPEs

EXTRAIT des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRECommunauté de Communes
du Pays de Weppesdu 16 décembre 2013Aubers, Bois-Grenier, Fromelles,
Le Maisnil, Radinghem-en-Weppes

Le 16 décembre deux mille treize à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Weppes s'est assemblé en séance ordinaire aux Merlettes à LE MAISNIL, après convocation légale faite le 9 décembre, sous la présidence de Mr Michel DELEPAUL, Président.

NOMBRE
de conseillers
en exercice : 23
de présents : 18
de votants : 17

Etaient présents : Mmes BLONDEL, ELOIRE, GLORIAN, LEMAHIEU, LUNG, MM. BAJEUX, BORREWATER, BRAME, DEBOURSE, DELEPAUL, GALAND, GUILBERT, HOURIEZ, HUCHETTE, LEBLEU, LEDOUX, LESAFFRE, WOLFCARIUS

Pouvoir : M. VANDRIESSCHE à M. GUILBERT

Absents excusés : MM. CAPPELLE, DUFRENOY, LECLERCQ, VASSEUR.

=====

Modification des statuts du Syndicat Mixte du SCOT de Lille Métropole

Lors de la séance du 27 juin dernier, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCOT de Lille Métropole a approuvé à l'unanimité la modification de ses statuts.

Cette modification porte sur un changement d'adresse, l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole –siège administratif du Syndicat Mixte du SCOT– ayant déménagé du 299 boulevard de Leeds 59777 EURALILLE pour le Centre Europe Azur 323 avenue du Président Hoover 59000 LILLE.

Conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur cette modification des statuts du Syndicat Mixte du SCOT de Lille Métropole.

Vu la délibération n°11-2013 du Syndicat Mixte du SCOT de Lille Métropole approuvant les statuts modifiés,

Après délibération et vote, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la modification des statuts du Scot de Lille Métropole.

Fait aux jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président

M. DELEPAUL

